

Créances alimentaires : la nouvelle loi concrétise des avancées mais reste insuffisante

Le projet de loi modifiant la loi du 21 février 2003 (créant un Service des créances alimentaires) en vue d'assurer le recouvrement effectif des créances alimentaires a été adopté par la Chambre le 22 avril 2014 suite au long combat mené par la Plate-forme Créances alimentaires.

[Le communiqué de presse](#)

[Plus d'infos sur la Plate-forme Créances alimentaires](#) dont vie Féminine fait partie.

Par ailleurs, dans le cadre de sa [campagne](#) en vue des élections, Vie Féminine revendique un Service des créances alimentaires (SECAL) enfin universel.

